

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.2.5 Habitudes de travail

ISP-P009-1 Sens du travail bien fait

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.2.5 Habitudes de travail

ISP-P009-1 Sens du travail bien fait

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35169-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés et conduites socioaffectives	4
4	Tableau des pondérations	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables	7
7	Spécifications de l'épreuve	9
7.1	Type d'épreuve	9
7.2	Type de résultat	9
8	Références bibliographiques	10

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.2.5 : Habitudes de travail

COURS : ISP-P009-1 Sens du travail bien fait

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-P009-1 Sens du travail bien fait*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-P009-1 Sens du travail bien fait</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE 1 : Ce sont les orientations 1, 2 et 3 qui prédominent dans le cours *ISP-P009-1 Sens du travail bien fait*.

NOTE 2 : Les comportements des domaines cognitif et socioaffectif présentés dans le cours sont pris en considération dans la définition du domaine d'examen.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

A) Analyse et préparation du travail à faire

- Tâche à accomplir
- Techniques d'exécution
- Matériel et équipement
- Temps nécessaire
- Poste de travail

B) Exécution des segments de travail sous supervision

- Règles de santé et de sécurité
- Consignes d'exécution
- Normes de qualité (présentation, forme, propreté, finition, minutie, précision, justesse, exactitude)
- Responsabilités complètement remplies

C) Méthode d'évaluation de la qualité du travail et réajustement des techniques d'exécution

- Critères de contrôle et tâches effectuées (manipulation, manutention, précision)
- Corrections à apporter
- Attitudes et comportements nuisibles

3.2 Habiletés et conduites socioaffectives*

- **Comprendre :**

Capacité à déterminer différentes tâches à accomplir, des techniques d'exécution, du matériel, des pièces d'équipement et à estimer le temps nécessaire à l'exécution d'un travail.

- **Appliquer :**

Capacité à appliquer des consignes d'exécution, à mettre en application des normes de qualité relatives au travail à accomplir.

- **Synthétiser :**

Capacité à organiser de façon satisfaisante un poste de travail.

- **Évaluer :**

Capacité à :

- juger du respect de critères de contrôle;
- décider de corrections à apporter;
- juger du caractère nuisible d'une attitude et d'un comportement à l'atteinte d'un objectif relatif à la qualité d'une production.

- **Mettre en oeuvre et organiser des valeurs**

Capacité à manifester des conduites socioaffectives qui tiennent compte de règles de santé et de sécurité pour soi et pour autrui.

- **Concevoir en socioaffectif :**

Capacité à adopter des conduites socioaffectives qui montrent un sens des responsabilités dans l'exécution du travail à accomplir.

* L'expression « conduite socioaffective » désigne une opération affective traduisant une prise de position dans une situation particulière par rapport à soi, par rapport à autrui ou par rapport aux choses à un moment donné et dans un endroit donné.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	A) Analyse et préparation du travail à faire	B) Exécution des segments de travail sous supervision	C) Méthode d'évaluation de la qualité du travail et réajustement des techniques d'exécution
Habiletés et conduites socio- affectives	35 %	40 %	25 %
Comprendre 25 %	. Tâche à accomplir . Techniques d'exécution . Matériel et équipement . Temps nécessaire (1) 25 %		
Appliquer 20 %		. Consignes d'exécution . Normes de qualité (3) 20 %	
Synthétiser 10 %	. Poste de travail (2) 10 %		
Évaluer 25 %			. Critères de contrôle et tâches effectuées . Corrections à apporter . Attitudes et comportements nuisibles (6) 25 %
Mettre en oeuvre et organiser des valeurs 10 %		. Règles de santé et de sécurité (4) 10 %	
Concevoir en socioaffectif 10 %		. Responsabilités complètement remplies (5) 10 %	

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le contenu du cours ISP-P009-1 *Sens du travail bien fait* comporte, comme on l'a vu, des notions, des habiletés et des conduites socioaffectives qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions, habiletés et conduites socioaffectives

Notions		Habiletés et conduites socioaffectives	
Analyse et préparation du travail à faire	35 %	Comprendre	25 %
		Synthétiser	10 %
Exécution des segments de travail sous supervision	40 %	Appliquer	20 %
		Mettre en oeuvre et organiser des valeurs	10 %
		Concevoir en socioaffectif	10 %
Méthode d'évaluation de la qualité du travail et réajustement des techniques d'exécution	25 %	Évaluer	25 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

A) Analyse et préparation du travail à faire

Lors d'un travail à exécuter en équipe ou individuellement,

10 % **1)** Déterminer deux tâches à accomplir ainsi qu'une technique d'exécution pour au moins une de ces tâches.

5 % Estimer avec justesse le temps nécessaire pour exécuter ce travail.

10 % Déterminer deux éléments de matériel ou deux pièces d'équipement nécessaires à l'exécution de ce travail.

10 % **2)** Organiser de façon satisfaisante son poste de travail, compte tenu des techniques d'exécution, du temps, du matériel ou de l'équipement requis.

B) Exécution des segments de travail sous supervision

Lors d'un travail à exécuter en équipe ou individuellement,

10 % **3)** Appliquer avec précision et exactitude deux consignes d'exécution appropriées.

10 % Mettre en application deux normes de qualité relatives au travail à accomplir.

10 % **4)** Manifester deux conduites socioaffectives cohérentes avec deux règles de santé et de sécurité pour soi et pour autrui.

10 % **5)** Adopter deux conduites socioaffectives cohérentes avec le sens des responsabilités complètement remplies de telle sorte qu'on en prévoit les conséquences, qu'on en tient compte et qu'on les assume.

C) Méthode d'évaluation de la qualité du travail et réajustement des techniques d'exécution

Lors d'un travail exécuté individuellement ou en équipe,

10 % **6)** Juger du respect de deux critères de contrôle en fonction des tâches effectuées.

- | | |
|------|---|
| 10 % | Décider de deux corrections à apporter et qui concordent avec deux critères- de contrôle de qualité. |
| 5 % | Juger du caractère nuisible d'une attitude et d'un comportement à l'atteinte d'un objectif relatif à la qualité de la production. |

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition de domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale; elle est administrée en deux séances.

La première séance est d'une durée de 30 minutes et se déroule après « Analyse et préparation du travail à faire ». La seconde séance se déroule à la fin du cours et dure 60 minutes. L'utilisation des notes de cours est permise.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

